



**Déclaration liminaire
des représentants SNUipp des personnels
CAPD du 24 février 2011**



Le nouveau système de gestion des remplaçants mis en place dans le département depuis la rentrée 2010 ne donne satisfaction ni dans les écoles ni parmi les personnels concernés

Le nombre de journées ou demi- journées non remplacées n'est toujours pas connu précisément.

Le « délai de carence » de trois jours en cas d'absence d'un enseignant que vous préconisez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ne s'appuie sur aucun texte réglementaire et met en difficulté les équipes sans parvenir à masquer les difficultés que vous connaissez pour assurer convenablement les remplacements des enseignants absents et la continuité du service public pour tous nos élèves.

Les conditions de travail des remplaçants dans le département se sont dégradées et l'enseignement dispensé aux élèves ne s'en trouve finalement pas amélioré.

Beaucoup de nos collègues remplaçants, jeunes pour la plupart, n'ont pas choisi d'être nommés sur ces postes. Ils remplissent cependant du mieux qu'ils peuvent leurs missions mais sont nombreux à ne pas se sentir pris en compte humainement par l'institution et à être découragés non par leur travail mais par les conditions dans lesquelles l'administration les place pour l'exercer.

Aussi, avant que la situation de ces personnels n'empire, nous sollicitons solennellement auprès de vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, une CAPD ou une audience dans les plus brefs délais pour évoquer ces questions.

Nous vous remercions de bien vouloir y répondre favorablement et vous demandons de joindre cette déclaration au Procès Verbal de la CAPD.